

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1296-026073-0003-04



eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500
M TOUSSAINT LAURENT
3 RUE DU LAC DE GAUBE
65000 TARBES

1296-026073-1-1-04-026073

Vos références

Votre situation

Numéro fiscal (C) : 03 49 077 640 254
Référence de l'avis : 20 65 4029621 56

MONTANT À PAYER
Au plus tard le **15/10/2020** **1 228,00 €**

Numéro de propriétaire : 062 T00106N

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBDHTF
M TOUSSAINT LAURENT GEORGES M

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M TOUSSAINT LAURENT
3 RUE DU LAC DE GAUBE
65000 TARBES

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
20 65 4029621 56 C 221 2020 65028 15/10/2020 **Montant : 1 228,00 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

DATE et LIEU

SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

206540296216 M

TOUSSAINT

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »



Vos contacts

⇓ Par messagerie sécurisée : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇓ Par téléphone :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇓ Sur place : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
 SIP TARBES
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
- pour le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 062 BARBAZAN DEBAT

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	10,08%	10,08%	%	0,398%	24,69%	0,196%	8,49%	0,211%	
Taux 2020	10,08%	10,08%	%	0,533%	24,69%	0,172%	8,12%	0,207%	
Adresse		15 AV DE L OUSSE							
Base ①	2694			2694	2694	2694	2694	2694	
Cotisation	272			14	665	5	219	6	1181
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisation 2019	268			11	657	5	226	6	
Cotisation 2020	272			14	665	5	219	6	1181
Variation	+1,49%	%	%	+27,27%	+1,22%	0%	-3,10%	0%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	%	
Base terres non agricoles									
Base terres agricoles									
Cotisation 2019									
Cotisation 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			47
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1228